Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 30 décembre 2025

Deux communes vauclusiennes obtiennent le label ‘Ville Prudente’



À l’occasion de la 8e édition du label ‘Ville Prudente’ de l’association Prévention Routière, 179 nouvelles communes françaises ont obtenu la labellisation, dont deux en Vaucluse.

Le label ‘Ville Prudente’ a été créé par l’association Prévention Routière, qui conduit des actions de sensibilisation et d’information auprès du grand public depuis 1949, dans le but de récompenser les communes, peu importe leur taille, qui s’engagent dans la prévention et la sécurité routière.

Pour cette 8e édition, ce sont 179 communes dont la labellisation a été dévoilée lors du 107e Congrès des maires et présidents d’intercommunalités de France en novembre. Différents niveaux de label ont été attribués, de 1 à 5 cœurs en fonction des actions menées par les communes.

2 communes vauclusiennes labellisées en 2025

En région Provence-Alpes-Côte d’Azur, 20 communes ont été labellisées dont deux vauclusiennes : Pertuis et Mérindol. Toutes deux ont obtenu le niveau 2 du label. Les deux communes disposent désormais d’un panneau ‘Ville Prudente’ ou ‘Village Prudent’ à mettre à en entrée de ville. En plus

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Vanessa Arnal-Laugier le 30 décembre 2025

d'obtenir une reconnaissance pour l'engagement de leurs élus en matière de prévention et sécurité routière, les deux communes vauclusiennes vont pouvoir bénéficier de différents outils pour poursuivre et optimiser leurs actions comme des fiches conseils et des bonnes pratiques, un kit de communication pour informer les citoyens de leur engagement, ainsi qu'un outil d'analyses statistiques.

Deux autres communes vauclusiennes ont déjà obtenu le label auparavant. Il s'agit de Bollène, à qui a été attribué le niveau 2 en 2024, mais aussi Avignon, qui, en 2020, a obtenu le niveau 3 grâce à son positionnement en faveur des mobilités douces.

Ouverture des candidatures pour 2026

Pour la prochaine édition du label, les communes pourront candidater dès le mercredi 7 janvier via le formulaire d'inscription en ligne.

Les candidats pourront ensuite renseigner les aménagements réalisés et/ou programmés, les actions de prévention et de sensibilisation au risque routier mises en œuvre, la mise en place d'indicateurs permettant de mesurer le risque routier sur la commune, ou encore la gestion des flottes de véhicules de la commune favorisant la sécurité routière.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !